

SAS Pertuis Telecom
 1093 Route d'Aix en Provence 84120
 Pertuis FRANCE
 TEL :04.90.09.10.14 / 04.90.08.51.43

FACTURE

DATE	NUMERO
05/03/2024	200029180
FACTURE	1/1
MME ROURE MARIE 80 AVENUE DE LA TOULOUBRE RESIDENCE LES ARNAUDES 13540 PUYRICARD	

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS
 BENJAMIN C / ROUREMAR5 / PERTUIS_TEL /

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	IPHONE 15 PRO MAX 256GO NOIR SFR *** GARANTIE CONSTRUCTEUR 1 AN *** () RENOUELEMENT CARRE 5G LOCATION SFR UP RENOUV 140GO 5G 12M IMEI : 358560156524911 - ASSURANCE REFUSEE REF COMPTE :TMZS84 N° COMMANDE :8122267593 N° APPEL : 06.88.63.51.57 *** Mobile en location auprès de SFR ***	20%	0,00 €			0,00 €	0,00 €
1	FILM PLUG AND USE BRILLANT SMARTPHONE LOOKPROTECT ()	20%	24,99 €	29,99 €		24,99 €	29,99 €

Donnez-nous votre avis sur votre visite!
 Merci de répondre à l'enquête téléphonique ou mail que vous allez recevoir prochainement

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht :24,99 € 20 %	24,99 €
CB	29,99 €	05/03/2024		05/03/2024	Total Tva : 5,00 € 20 %	5,00€
					Total TTC	29,99 €

MONTANT A PAYER	29,99 €
RESTE A PAYER TTC	0,00 €

Nbr lignes 2 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.2_1d Logiciel 3GWIN B170
 30.0.378.0



05/03/2024 18 32 48

Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0.04 €
 Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, à l'exception des produits Apple garantis 12 mois et des batteries vendues seules garanties 6 mois.
 A partir du 1er Janvier 2013, tout retard de paiement entre professionnels sera sanctionné par le versement d'une indemnité forfaitaire de 40€. Pénalités réservées aux professionnels - Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.
 Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)